# Annexe 8: Courriers d'information aux concessionnaires

SNCF infra

SNCF RESEAU - ZONE DE PRODUCTION ATLANTIQUE INFRAPOLE PAYS DE LA LOIRE

POLE DIRECTION DE LA SECURITE Passages à niveau

27, Boulevard Stalingrad – 44000 Nantes Affaire suivie par Nathalle DAERON HERVY Tél.: +33 (0)2 51 76 34 83

E-mail: nathalie.daeronhervy@reseau.sncf.fr



Monsieur Michel PAYNEAU 27 rue Bignon 85500 Les HERBIERS

Nantes, le 14 Juin 2021

REF: 2021/INFRP PDL/POLE STE/HDN/121

OBJET: Information du gestionnaire de voirie sur l'obligation de réalisation des diagnostics de sécurité routière aux passages à niveau en application du Décret no 2021-396 du 6 avril 2021 et de l'article R1614-4 du



Arrêté du 3 mai 2021 relatif aux diagnostics de sécurité routière des passages à niveau :

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043486794.

En application des dispositions précitées, le gestionnaire de voirie doit convier le gestionnaire d'infrastructure ferroviaire à la réalisation du diagnostic de sécurité routière.

Vous trouverez ci-après les coordonnées du représentant de SNCF Réseau à contacter pour la réalisation du diagnostic :



SNCF RESEAU - ZONE DE PRODUCTION ATLANTIQUE INFRAPOLE PAYS DE LA LOIRE

POLE DIRECTION DE LA SECURITE

Passages à niveau 27, Boulevard Stalingrad – 44000 Nantes Affaire suivie par Nathalie DAERON HERVY Tél.: +33 (0)2 51 76 34 83 E-mail: nathalie.daeronhervy@reseau.sncf.fr



Monsieur Claude HENNON Les Chicaillères Terves 79300 BRESSUIRE

Nantes, le 14 Juin 2021

REF: 2021/INFRP PDL/POLE STE/HDN/120

OBJET : Information du gestionnaire de voirie sur l'obligation de réalisation des diagnostics de sécurité routière aux passages à niveau en application du Décret no 2021-396 du 6 avril 2021 et de l'article R1614-4 du code des transports

Monsieur Claude HENNON Les Chicailleres Terres	Numbro de l'envei : 1A 178 802 6913 7
7-9300 BRESSUIRE	SNOT RESEAU THERPOLE POR SOUTH IS (PN)
Distribué le / / 5 Je soussigné(e) déclare être	destité (Prénom et NOM) au raison sociale
□Le destinataire □Le mandataire	= No. 22 Pd + D+ 4- 100/100/1
□ CNI / permis de conduire  □ Autre :	Libelle de la voie  Libelle de la voie  NANTES  Commune
Date: Prix: CRBT:	Pensez également à la Lettre recommandée en ligne Consultez www.laposte.fr

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043486794.

En application des dispositions précitées, le gestionnaire de voirie doit convier le gestionnaire d'infrastructure ferroviaire à la réalisation du diagnostic de sécurité routière.

Vous trouverez ci-après les coordonnées du représentant de SNCF Réseau à contacter pour la réalisation du diagnostic :

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS - R.C.S. PARIS B 552 049 447

Diffusable SNCF RESEAU

# Annexe 9 : Arrêté du 8 octobre 1975

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

S.N.C.F. - Réseau de l'Ouest Ligne des Sables d'Olonne à Joué-lès-Tours

### ARRETE

Le PREFET des DEUX-SEVRES, Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU l'arrêté ministériel du 12 décembre 1967 portant réglementation des passages à niveau des lignes de chemin de fer composant le réseau concédé à la Société Nationale des Chemins de Fer Français;

VU l'arrêté ministériel du 8 février 1973 qui fixe les règles d'équipement des passages à niveau publics pour voitures;

VU les propositions de la Société Nationale des Chemins de Fer Français (Réseau de l'Ouest);

VU l'avis de M. le Directeur départemental de l'équipement et du logement,

SUR la proposition de M. le Secrétaire Général des Deux-Sèvres,

### ARRETE

ARTICLE 1er - Les passages à niveau n° 103, 104, 105, 106, 108, 109, 113, 118, 120, 121, 122, 128, 130, 158, 139, 140, 142, 143, 146, 149, 157, 158, 160, 161, 162, 163 de la ligne des Sables d'Olonne à Joué-lès-Tours sont classés conformément aux indications portées sur les fiches individuelles ci-annexées.

ARTICLE 2 - Le présent arrêté abroge ceux en date des 29 novembre 1950 en ce qui concerne les PN 103, 104, 105, 106, 108, 113, 118, 120, 121, 122, 139, 142, 146, 161, 162, 163 ler octobre 1952 en ce qui concerne les PN 157, 158, 160 15 novembre 1962 en ce qui concerne le PN 128 31 mars 1967 en ce qui concerne les PN 109, 140, 145 29 septembre 1967 en ce qui concerne le PN 130, 23 septembre 1969 en ce qui concerne le PN 138.

ARTICLE 3 - M. le Secrétaire Général des Deux-Sèvres est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Niort, le 8 Octobre 1975 Pour le Préfet, Le Secrétaire Général, signé : CHERIET

ANNEXE

1.

rainty double to the first size

LIGNE des SABLES d'OLONNE à JOUE-lès-TOURS DEPARTEMENT des DEUX-SEVRES

> FICHE INDIVIDUELLE du PN N° 118 annexée à l'arrêté préfectoral du 8 Octobre 1975 abrogeant celui du 29 novembre 1950 en ce qui concerne le PN N° 118

TERVES Commune de BRESSUIRE

POSITION KILOMETRIQUE: 120 + 010

DESIGNATION de la ROUTE {
 ou du Chemin traversé }

Chemin particulier

#### CATEGORIE du PN :

- pour voitures : 4ème - pour piétons : 4ème

#### DISPOSITIONS PARTICULIERES de SERVICE :

Est muni de barrières et de portillons fermés à clé en permanence sauf au moment du passage du concessionmaire et de ses préposés ou de leucs véhicules routiers ou troupeaux.

A Niort, le 8 Octobre 1975.

P/Le Préfet,

. Mathirement distribution of the commission of the principal and a thing of the most of the most incommission of the

signé : CHERIET